

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 15 MARS 2022

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, MM. GROUSSET, DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WLS, VIVES, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

ABSENTS/EXCUSES : Mmes LEMBEZAT (pouvoir à M. DESPLAT), BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), M. COSTEDOAT (pouvoir à M. SENSEBE)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DARSAUT

22 – 20 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROJET « ÉCOLE ET CINÉMA 2021-2022 »

Rapport présenté par Monsieur RAMALHO, conseiller municipal :

Au titre de l'année scolaire 2021-2022, les écoles du Centre, de la Chaussée de Dax, de Départ et des Soarns participent au projet "École et cinéma 2021-2022".

Au cours de l'année scolaire, chaque école effectue trois sorties au cinéma "Le Pixel".

Le prix d'une séance de cinéma est de 2,50 € par enfant. Le coût total de l'opération s'élève donc à 7,50 € par enfant pour les trois séances annuelles.

Les écoles du Centre, de la Chaussée de Dax, de Départ et des Soarns sollicitent la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne pour une prise en charge à hauteur de 50 % du coût total de l'opération, soit 3,75 € par enfant, pour les trois séances annuelles.

Les associations de parents d'élèves des écoles de la Chaussée de Dax, de Départ et des Soarns, ainsi que la coopérative scolaire de l'école du Centre prendront à leur charge la part restante de cette action.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à prendre en charge les 50 % de l'opération "École et cinéma 2021-2022" et d'attribuer aux associations de parents d'élèves des écoles de la Chaussée de Dax (Étoile sportive) et de Départ (Les enfants de Départ), des Soarns (Soarns Avenir) ainsi qu'à la coopérative scolaire de l'école du Centre (OCCE Les Alouettes), les subventions suivantes :

Écoles	Nombre d'élèves concernés	Montant des aides	Subventions accordées	Subventions totales accordées	Bénéficiaires
Centre	49	2,50 €	122,50 €	437,50 €	OCCE « Les Alouettes »
	84	3,75 €	315 €		
Chaussée de Dax	92	3,75 €	345 €	345 €	Etoile sportive de la Chaussée de Dax
Départ	27	2,50 €	67,50 €	277,50 €	Association « Les enfants de Départ »
	56	3,75 €	210 €		
Soarns	49	3,75 €	183,75 €	183,75 €	Soarns Avenir
Montant total	357			1 243,75 €	

Il est entendu que les crédits sont ouverts à l'article 212-6574 du budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le montant des subventions attribuées aux associations des parents d'élèves des écoles mentionnées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 15 mars 2022
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON

Affiché en Mairie le 21 MARS 2022



(Handwritten signature)